

NIGER: PERSPECTIVES DES ENTREPRISES SUR LES OBSTACLES AU COMMERCE

DOCUMENT DE TRAVAIL – ATELIER DE
VALIDATION



Hôtel Radisson Blue, Niamey, Atelier des Parties Prenantes, Mardi 30 juin 2020

Index

Introduction.....	1
Résumé de l'enquête sur les obstacles au commerce au Niger.....	2
Objectif de l'atelier du mardi 30 juin 2020.....	4
Obstacles les plus importants.....	4
Recommandations préliminaires.....	5
Recommandations d'actions prioritaires transversales.....	5
Recommandations liées aux obstacles provenant de réglementations contraignantes au Niger.....	5
Recommandations liées aux obstacles provenant de réglementations contraignantes dans les pays de la CEDEAO7	

Introduction

Pour le commerce international et l'accès aux marchés, les réglementations commerciales et les procédures connexes sont essentielles. Avec l'avènement de la régionalisation des chaînes d'approvisionnement et la réduction généralisée des niveaux tarifaires mondiaux, la maîtrise de l'information de ces réglementations et procédures est fondamentale pour les entreprises impliquées dans les procédures commerciales internationales.

Bien que de nombreuses réglementations liées au commerce existent à des fins légitimes, comme assurer la santé des consommateurs, la protection de l'environnement ou la sécurité nationale, elles peuvent représenter un obstacle au commerce et entraîner des coûts commerciaux importants.

De nombreuses entreprises, en particulier les petites, ne signalent pas les obstacles commerciaux auxquels elles sont confrontées; ces obstacles commerciaux restent donc souvent «invisibles». Par conséquent, les mesures commerciales appliquées par les pays partenaires ainsi que les charges intérieures ont un impact sur l'accès au marché et empêchent ces entreprises de saisir les opportunités créées par la mondialisation.

Les enquêtes de l'ITC auprès des entreprises sur les obstacles au commerce réglementaires et procéduraux visent à créer les éléments décisionnels dont les décideurs ont besoin pour réduire efficacement les coûts commerciaux liés aux réglementations commerciales et créer un environnement des affaires propice à un commerce inclusif.

Ce document présente l'expérience des entreprises en matière de réglementations commerciales au Niger et des procédures attenantes, dans le secteur des biens et services, met en évidence les préoccupations et entraves auxquelles ces entreprises sont confrontées, et rapporte l'avis de ces mêmes entreprises sur les solutions possibles pour réduire l'impact sur leur activité.

Les résultats de l'enquête alimentent à leur tour les mécanismes de dialogue public-privé et les consultations spécifiques des parties prenantes sur les mesures d'atténuation en cours ou envisagées. Portée ainsi à l'attention des décideurs, les préoccupations des entreprises impliquées dans le commerce trans-frontalier deviennent la source d'élaboration de réformes réglementaires ou procédurales, ainsi que d'amélioration d'accès à l'information.

L'ITC a mis en œuvre des enquêtes sur les obstacles au commerce dans plus de 60 pays, impliquant des entretiens avec plus de 30 000 entreprises à ce jour. En Afrique de l'Ouest, les pays couverts sont la Guinée, le Bénin, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Ghana. L'étude de cas du Niger permet la mise en exergue de certains obstacles partagés par les pays voisins, ou la spécificité nationale des difficultés rapportées par les entreprises.

Ce document donne un aperçu des résultats de l'enquête au Niger, qui a été mise en œuvre entre Juin et Novembre 2019. Quand cela est possible, les résultats sont comparés vis-à-vis des autres pays de la zone CEDEAO. Ce document présente aussi les recommandations qui feront l'objet des séances 'tables-rondes' de l'Atelier.

Résumé de l'enquête sur les obstacles au commerce au Niger

Entreprises interrogées

141

Secteur des produits agricoles

216

Secteur des produits manufacturés

77

Secteur des transports et de la logistique

75

Secteur du tourisme

71

Secteur des TICs

Total des entreprises interrogées

580

Taille des entreprises interrogées

Micro-entreprises: 46%
 Petites entreprises : 33%
 Moyennes entreprises : 19%
 Grandes entreprises : 2%

Région d'activité des entreprises

Niamey: 71% Maradi : 9%
 Tahoua : 8% Zinder : 7%
 Agadez : 3% Reste : 2%

Région d'activité principale des entreprises interrogées

Export UEMOA : 27% CEDEAO hors UEMOA : 50% Autres Afrique : 7% Europe : 13% Amériques : 2%
Import UEMOA : 16% CEDEAO hors UEMOA : 51% Autres Afrique : 4% Europe : 8% Asie : 20%

Entreprises qui font face à des obstacles dans leur activité commerciale

→ Entreprises qui exportent des biens :

74%

des exportateurs font face à des obstacles

72%

des exportateurs de produits agricoles font face à des obstacles

80%

des exportateurs de produits manufacturés font face à des obstacles

CEDEAO : 73%

Réglementations en cause

Niger 42% CEDEAO : 29% Autres pays partenaires 23%
 Standard privé 1% Pays de transit 5%

→ Entreprises qui exportent des services :

64% des entreprises impliquées dans le commerce trans-frontalier dans le secteur des **transports** face à des obstacles.53% des entreprises impliquées dans le commerce trans-frontalier dans le secteur du **tourisme** face à des obstacles.45% des entreprises impliquées dans le commerce trans-frontalier dans le secteur des **TICs** face à des obstacles.

→ Entreprises qui importent des biens :

35%

des importateurs font face à des obstacles

23%

des importateurs de produits agricoles font face à des obstacles

38%

des importateurs de produits manufacturés font face à des obstacles

Types de réglementations rapportées comme contraignantes

Cas des entreprises qui exportent des produits

Mesures relatives aux exportations : 44% Exigences techniques : 11% Évaluation de la conformité : 11%
 Redevances et taxes : 10% Règles d'origine : 10%

Cas des entreprises qui exportent des services

Mesures fiscales : 29% Mesures techniques : 21%
 Contrôle quantitatif : 12% Licences, qualifications et entrée sur les marchés : 13%

Cas des entreprises qui importent des produits

Redevances et taxes : 66% Évaluation de la conformité : 15%

Pourquoi ces réglementations sont déclarées contraignantes ?

La réglementation est trop stricte ou il est difficile de s'y conformer : 14%
 La réglementation est contraignante en raison d'obstacles procéduraux : 69%
 Les deux raisons entrent en compte : 17%

Obstacles procéduraux rapportés

Paiements informels: 53% Retards : 20% Comportement des fonctionnaires : 16%
 Manque d'information : 7%

Où ont lieu les obstacles rapportés ?

Pour l'export de produits agricoles, les obstacles ont lieu à 50% au Niger et à 50% dans le pays partenaire.

Pour l'export de produits manufacturés, les obstacles ont lieu à 37% au Niger et 53% dans le pays partenaire. Le reste (10%) a lieu à la fois au Niger et dans le pays partenaire.

Pour les export des services, 58% ont lieu au Niger et 23% dans le pays partenaire. Le reste (13%) des obstacles ont lieu dans les pays de transit.

Les obstacles au commerce des services dûs aux réglementation des pays partenaires ont lieu à 81% dans les pays UEMOA.

Partenaires de changement

Les institutions partenaires de changement dans la mise en œuvre de réformes réglementaires ou administratives, citées dans l'enquête sont le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger, la Direction des Douanes, le Ministère de l'Industrie et des Mines, la Direction Générale des Impôts, le Ministère du Transport, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, etc.

Autres résultats de l'enquête

L'enquête a montré que les femmes ne sont pas beaucoup employées au Niger. Pour 68% des entreprises interrogées, aucune femme n'est employée. Seules 6% des entreprises emploient au moins pour moitié, des femmes.

L'enquête a aussi montré que les entreprises nigériennes sont, dans leur grande majorité (94%) ni gérée ni détenue par une ou des femme(s).

Objectif de l'atelier du mardi 30 juin 2020

Basés sur les résultats de l'enquête, l'Atelier porte sur la validation de recommandations et la mise en place d'une feuille de route d'actions concrètes pour réduire les coûts commerciaux liés aux réglementations contraignantes rapportées par les entreprises.

Les recommandations proposées à la validation sont des recommandations basées sur les consultations bilatérales avec les parties prenantes antérieures à l'Atelier, aux propositions provenant du secteur privé et de la « Table-ronde régionale de haut-niveau sur les Mesures Non-Tarifaires » au niveau de la CEDEAO.

Par le biais d'une approche collaborative, les parties prenantes valideront ces recommandations et pourront élaborer ensemble d'autres solutions pour surmonter les obstacles commerciaux réglementaires et procéduraux sans compromettre l'objectif légitime des mesures.

Les deux étapes proposées pour l'atelier sont donc :

1. **Présenter les obstacles non tarifaires** qui entravent le commerce nigérien (sessions de la matinée);
2. Valider les recommandations, proposer éventuellement de nouvelles recommandations et **établir une feuille de route d'actions concrètes à mettre en œuvre** pour éliminer les obstacles au commerce nigérien et une feuille de route pour leur mise en œuvre (sessions de l'après-midi).

Ce document présente, à continuation, les obstacles non tarifaires les plus importants, et les recommandations.

Obstacles les plus importants

L'enquête sur les obstacles au commerce a soulevé de nombreux et diverses réglementations contraignantes pour les entreprises nigériennes, et ce pour différentes raisons. Les tables rondes de l'Atelier traiteront des recommandations ayant trait aux obstacles commerciaux les plus rapportés.

Certaines recommandations sont en phase avec les conclusions de l'enquête sur les obstacles au commerce dans huit pays de la CEDEAO (autres que le Niger) menée en 2016.

Il convient aussi de noter que l'Atelier porte sur les questions liées au commerce des biens et au transport. Les questions liées aux secteurs du tourisme et des TICs seront traités lors d'événements complémentaires.

Classés par types de mesures, les obstacles les plus importants sont :

Obstacles liés aux mesures techniques

1. Conformité des PME aux réglementations et normes techniques ;
2. Faible coopération entre agences et reconnaissance mutuelle des certificats ;
3. Coût élevé de la certification et d'enregistrement du produit ;
4. Structure de tests, certification et d'inspection insuffisantes ;

Obstacles liés aux mesures non-techniques

5. Difficulté d'obtention des certificats d'origine ;
6. Interdictions d'exportations vers certains pays de la région et peu d'information disponible sur ce sujet ;

Obstacles liés aux exigences en matière d'inspection et contrôle aux frontières

7. Manque de transparence au sujet des taxes à l'exportation et leur application ainsi que leurs modifications ;
8. Nécessité de renouvellement annuel de la licence d'exportation ;

9. Difficulté liée à des doubles paiements de taxes et caractère arbitraire du personnel en charge des inspections.

Obstacles liés au secteur du transport de marchandises

10. Faible compréhension des mesures non-tarifaires chez les professionnels du transport routier ;
11. Faible qualité du parc automobile requis pour le transport des marchandises ;
12. Accord bilatéraux d'usage du marché de transport non respecté.

Recommandations préliminaires

Les recommandations préliminaires ci-dessous proviennent de trois sources :

- Les consultations institutionnelles de l'ITC et du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé avec les institutions concernées par chaque résultat ponctuel de l'enquête. Il est à noter que ces séances de consultations bilatérales vont continuer à se tenir après l'Atelier du 30 juin.
- Les suggestions d'action concrètes des entreprises interrogées lors de l'enquête. Ces suggestions ont aussi été portées à la connaissance des institutions concernées lors des consultations bilatérales.
- Les recommandations issues de la « Table-ronde régionale de haut-niveau sur les Mesures Non-Tarifaires » en conclusion de l'enquête sur les obstacles au commerce menée en 2016 dans huit pays de la CEDEAO. Les recommandations de cette étude sont ici retenues si elles appliquent aux obstacles spécifiques au Niger.

Recommandations d'actions prioritaires transversales

1. Améliorer la transparence des réglementations et procédures et rendre l'information plus accessible pour les PME :
2. Dynamiser le système d'alerte pour répertorier les contraintes rencontrées par les exportateurs dans leur activités trans-frontalières ;
3. Renforcer la capacité des entreprises à ce conformer aux exigences des marchés.

Ces trois recommandations d'action prioritaires correspondent aussi aux recommandations effectuées au niveau régional lors de la précédente étude concernant huit pays de la région.

Recommandations liées aux obstacles provenant de réglementations contraignantes au Niger

Mesures techniques

4. Organiser une rencontre de sensibilisation du Ministère de la Santé au sein de la Douane pour présenter les caractéristiques du **Certificat d'hygiène**, pour pouvoir comprendre et tenir compte de la validité du document ;
5. Organiser des séances de renforcement de capacités sur le **système de certification produit** et dynamiser le système de certification nationale, qui pose problème pour les exportateurs nigériens de bétail ou de viande transformée ;
6. Dynamiser le dispositif de vérification de conformité des produits aux normes ;
7. Mise en place un **comptoir pour les cultures maraichères**, car les centre de dépôts sont insuffisants et très coûteux ou réduire les coûts de manutention et d'entreposage des marchandises ;
8. Pour pallier au manque d'information sur les caractéristiques exigées des produits, il faut **rendre opérationnels les quatre comptoirs des Cuirs et Peaux** (Niamey, Dosso, Tahoua et Zinder) ;
9. Réorganiser l'interprofession des cuirs et peaux afin que les acteurs puissent utiliser les services des Tanneries modernes existantes, car les structure de mises en conformité actuelles sont insuffisantes ou inexistantes ;

10. Accélérer le processus d'Indication Géographique du Kilichi du Niger qui est en cours et mettre en place un système de certification du Kilichi selon la norme nationale et la norme ISO 22000, pour faciliter l'accès à certains marchés pour les exportateurs nigériens ;

Mesures non-techniques

11. Faire un document explicite du montant des taxes à l'exportation et le diffuser sur le site du Ministère du Commerce et au sein de la Douane ;
12. Mener des séances d'information de sensibilisation auprès des acteurs économiques pour les informer de l'existence du Mécanisme d'Alertes aux Obstacles au Commerce pour rapporter les comportements arbitraires ;
13. Elaborer une procédure sur la circulation des marchandises à l'intérieur du territoire national ;
14. Annuler l'obligation de fournir le **Certificat de transfert** pour avoir le Certificat d'Origine, qui est coûteuse et ralentit l'activité des exportateurs ;
15. Élaborer un manuel de procédures d'octroi des **agrément sur le commerce du bétail et des cuirs et peaux** s'avère nécessaire, et pourrait être distribué lors de sessions de sensibilisation ;
16. La CMANI pourrait attribuer un statut permanent ou temporaire d'accréditation de participation aux foires à l'étranger, car les procédures d'attribution associées à cette accréditation, telles que le versement à l'avance des frais de standing, l'exigence d'une invitation par les pays organisateurs de foires et le Certificat d'Origine sont une entrave pour les exportateurs ;

Exigences en matière d'inspection et contrôle aux frontières

17. Sensibiliser les fonctionnaires en charge des procédures douanière sur le sujet de l'**évaluation en douane** des produits exportés et le lien avec la base du montant déclarés sur le certificat d'origine. Proposer une information claire au guichet de la douane à ce sujet ;
18. Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs pour les informer de la présence de bureaux régionaux du Ministère du Commerce pour obtenir son **certificat d'exportation** ;
19. Etendre la durée de la **licence d'exportation** à un an, dont l'obtention est coûteuse et fastidieuse. Les exportateurs doivent pour le moment la renouveler tous les 3 mois, ce qui constitue un obstacle majeur pour eux ;

Secteur des transports

20. Les procédures liées à l'obtention d'une carte grise et de la distribution des plaques d'immatriculations auprès de la société SONILOGA doivent être automatisées pour **raccourcir les délais actuels de 20 jours**, et éviter les traitements discriminatoires qui ralentissent l'activité des transporteurs nigériens ;
21. **Améliorer la qualité du parc automobile** des véhicules de transport de marchandises, dont l'état affecte négativement la part de marché des entreprises de transport du Niger. Les activités de transport de passager ont connu de grand progrès durant les 5 dernières années, mais, pour le transport de marchandises, le parc automobile est vétuste, réduisant la compétitivité des entreprises nigériennes par rapport aux entreprises des autres pays de la région ;
22. Afin de permettre aux entreprises nigérienne du secteur du transport de rester compétitives, il faudrait prévoir un réajustement du coût de la lettre de transmission aérienne (LTA) avec l'entreprise turque SUMMA pour l'aéroport de Niamey. Celui-ci ralentit l'activité des entreprises fournissant des services de transport aérien, depuis la privatisation de l'aéroport.

Recommandations liées aux obstacles provenant de réglementations contraignantes dans les pays de la CEDEAO

Mesures techniques

23. Réduire la durée des processus de vérification de la conformité des containers ainsi que leur sortie, au port de Lomé qui entraîne de nombreux retards pour les transporteurs nigériens. Il pourrait s'avérer plus efficace d'augmenter les effectifs du CNUT présents pour fluidifier le processus ;

Mesures non-techniques

24. Tenter d'assouplir **l'interdiction totale d'importations de produits nigériens** établie par le Tunisie, qui constitue un manque à gagner pour les exportateurs nigériens de produits artisanaux.
25. Organiser la mise à jour des destinations concernées par les interdictions d'export sur le site du Ministère de l'Environnement ou sur un autre site web. Produire un document résumant les interdictions et le diffuser au sein des tanneries et auprès du réseau du Cadre Intégré. Mener des séances de sensibilisation ;
26. Revoir régulièrement les redevances et autres impositions avec pour objectif d'en réduire le nombre et la complexité ;
27. Publier sur internet et aux poste frontières du Niger et des pays voisins les redevances et impositions qui sont appliquées et justifier leur raison d'être ;

Exigences en matière d'inspection et contrôle aux frontières

28. Établir des portails d'information internet : droits, taxes, redevances, procédures, réglementation et documentation relative au commerce ;
29. Établir des points d'information permettant aux opérateurs d'obtenir des éclaircissements sur les formalités aux frontières ;
30. Renforcer (i.e. accroître le niveau de détail) et mettre en commun au niveau régional les bases de données permettant de déterminer la valeur en douane ;
31. Ajouter un module dans la plateforme Sydonia pour informer les entreprises de tout changements liés aux différentes taxes et redevances. Le développement d'un système permettant une mise à jour régulière du système Sydonia s'avère nécessaire, pour éviter l'obsolescence régulière dont souffre le système aujourd'hui ;
32. Introduire et/ou renforcer les mécanismes d'opérateurs agréés pour réduire le nombre de contrôle et d'inspection (Notamment pour les transporteurs routiers) ;

Secteur des transports

33. Le CNUT doit renforcer ses effectifs, ou mettre en place un système de contrôle automatisé pour faire respecter l'accord bilatéral de la répartition du fret 2/3 pour le Niger, 1/3 pour le Bénin. Les retards engendrés par le non-respect de la convention, engendrent des surcoûts pour les transporteurs nigériens. Les contrôles portant sur le respect de la convention doivent être fluidifiés, pour éviter ces surcoûts impactant négativement l'activité des transporteurs nigériens.
34. Sensibiliser les acteurs économiques concernant les contrôles routiers au Bénin, pour s'assurer que les transporteurs nigériens soient bien au courant des réglementations en vigueur. Il faut parvenir à mettre fin aux double amende sur la même marchandise et le même corridor, liées à l'application du règlement 14 relatif à l'harmonisation des normes de contrôle de gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises.
35. Intensifier la sensibilisation auprès des associations de transporteurs, mais aussi des exportateurs de biens ayant recours à ces mêmes transporteurs, aux différents obstacles rencontrés par les exportateurs de services et plus précisément sur les liens forts existants entre les obstacles portant sur le commerce des biens et ceux sur le commerce des services.